



<p style="text-align: center;">FORMULAIRE DE CANDIDATURE D'ACQUISITION LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVIGNOUNEN</p>

Dossier et justificatifs à retourner entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022

Madame le Maire - Mairie - 19 rue Clémenceau – CS 90609 – 29406 LANDIVISIAU Cedex

Par pli postal recommandé avec A/R ou par dépôt sous pli cacheté en mairie contre remise d'un accusé de réception.

Ce dossier de candidature s'adresse exclusivement aux **primo-accédants**, dans le cadre d'une accession à la propriété de la **résidence principale**.

Les modalités de commercialisation des huit lots en accession libre du lotissement communal de « Kervignounen » ont été adoptées par délibération n° 2021/509 du Conseil municipal en date du 22 octobre 2021.

Acheter un lot dans un lotissement communal implique de respecter les règles préétablies qui s'imposeront aux futures constructions et le cas échéant aux conditions de leur revente (clause anti-spéculative). Ces règles figurent au « Règlement de lotissement » et au « Plan de composition », documents téléchargeables sur www.landivisiau.fr. Avant tout achat, il convient de bien vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite.

1 – IDENTITE DU (DES) DEMANDEUR(S)

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse actuelle		
Statut : <ul style="list-style-type: none">• Locataire• Propriétaire• Occupant à titre gratuit	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Tél domicile ou portable		
E-mail		
Lien avec la commune de Landivisiau : <ul style="list-style-type: none">• Domicile• Situation professionnelle (préciser le lieu de travail)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

2 – COMPOSITION DU FOYER

Personne seule

Couple

Nombre d'enfants :

Age :

A naître :

3 - TERRAINS

Choix de la parcelle de terrain du lotissement « Kervignounen », dans l'ordre de priorité suivant :

Lot souhaité	Priorité
.....	1
.....	2
.....	3

Rappel : le prix de vente des terrains a été fixé à 55 € T.T.C. le mètre carré pour l'ensemble des lots. Le prix des lots comprend le terrain borné et viabilisé.

4 – PIECES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature ne sera étudié que si celui-ci est complet et composé des pièces suivantes :

- Un courrier motivant la candidature et attestant sur l'honneur du statut de primo-accédant du ou des demandeur(s)**
- Le présent formulaire de candidature à l'acquisition dûment complété**
- La déclaration sur l'honneur, dûment signée**
- La copie de la pièce d'identité du ou des demandeur(s)**
- Un justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement à titre gratuit pour le ou les demandeur(s)**
- Un plan de financement et les garanties bancaires associées pour attester de la capacité d'achat du terrain et du projet de logement**
- Le dernier avis d'imposition du ou des demandeur(s)**
- Le justificatif du lien avec la commune : bulletin de salaire, quittance de loyer (sans justificatif, aucun point ne sera attribué pour le critère correspondant).**

5 – CONDITIONS D’ATTRIBUTION

Les dossiers de candidature seront notés au regard des critères fixés par le Conseil municipal de Landivisiau, comme suit :

Tableau de pondération des critères	
Critère 1 : aider à l’acquisition de la résidence principale des personnes en primo accession	
Statut de primo accédant : candidat(s) n’ayant jamais été propriétaire (s) de sa (leur) résidence principale et sans patrimoine immobilier à usage d’habitation (hors indivision successorale).	50 points
Critère 2 : favoriser l’acquisition pour les jeunes familles	
Candidature d’une personne ou d’un ménage (2) avec au moins 2 enfants mineurs ou 1 enfant + 1 enfant à naître.	50 points
Candidature d’une personne ou d’un ménage avec 1 enfant mineur ou 1 enfant à naître.	30 points
Ménage sans enfant.	10 points
Critère n° 3 : aider les personnes aux revenus modérés	
Candidature d’une personne ou d’un ménage dont le niveau de ressources ne dépasse pas celui fixé pour l’octroi d’un prêt à taux zéro et présentant un plan de financement.	30 points
Candidature d’une personne ou d’un ménage dont le niveau de ressources dépasse celui fixé pour l’octroi d’un prêt à taux zéro de 1,2 fois la tranche concernée.	20 points
Critère 4 : favoriser les personnes en lien avec la commune	
Candidature d’une personne ou d’un ménage résidant ou travaillant sur la commune.	50 points
Candidature d’une personne ou d’un ménage résidant ou travaillant sur une commune de la C.C.P.L.	10 points

L’attribution des lots sera effectuée en fonction du plus grand nombre de points obtenus. En cas d’égalité, le lot sera attribué au revenu fiscal de référence le plus bas. En cas de deuxième égalité de points, le lot sera attribué au foyer le plus nombreux. En cas de troisième égalité de points, le lot sera attribué par tirage au sort effectué par huissier de justice.

Les candidats non attributaires seront inscrits sur une liste d’attente, dans l’ordre du nombre de points obtenus.

Les informations personnelles présentement recueillies font l’objet d’un traitement ayant pour finalité la gestion des réservations des lots du lotissement « Kervignounen ». Elles sont destinées à usage exclusif du service Urbanisme de la commune. Le responsable de traitement est Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Tout candidat à l’acquisition d’un lot devra solliciter un rendez-vous avec Madame le Maire et l’adjoint au maire en charge du dossier.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt) (cocher les cases)

- Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal sur Landivisiau,
- Avoir pris connaissance des conditions d'attribution des lots, de la procédure suivie dans le cas où le nombre de postulants retenus serait supérieur au nombre de lots disponibles et accepter le résultat sans réserve,
- Avoir pris connaissance, sur le site internet de la commune www.landivisiau.fr du plan de composition, du règlement du lotissement et s'engager à les accepter et les respecter,
- Avoir pris connaissance de la clause anti-spéculative qui s'applique en cas de revente de lot,
- Attester de la véracité des informations transmises,
- S'engager, s'il(ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans les meilleurs délais.

Date de la demande

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DE TOUS LES PORTEURS DU PROJET

Signature (s) :

Nous attirons votre attention sur le fait que les renseignements portés sur cette fiche vous engagent et que tout dossier incomplet ou transmis après le 31 mars 2022 sera rejeté.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande au plus tard le 30 juin 2022.